

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	16 (1908)
Heft:	3
 Artikel:	Les infirmières de la Croix-Rouge française au Maroc
Autor:	Témoin
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-682665

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

infirmières et élèves font, le soir, une petite promenade bien gagnée après les fatigues de la journée.

Nous tiendrons le lecteur au courant des modifications qui seront sous peu ap-

portées à notre école de gardes-malades, et des agrandissements que la Direction centrale compte faire exécuter au bâtiment du « Lindenhof ».

D^r M^l.

Les infirmières de la Croix-Rouge française au Maroc

La Société française de secours aux blessés militaires a fait partir, il y a quelques semaines, douze infirmières de la Croix-Rouge pour le Maroc. Déjà un grand nombre de dames diplômées, infirmières de la Société, s'étaient spontanément offertes pour aller à Tanger assurer le service de l'hôpital projeté. Il fallut alors faire un choix parmi ces offres, choix difficile s'il en fut, car le dévouement de toutes égalait leur savoir et leur expérience. Madame la comtesse d'Haussonville, présidente du Comité central des dames voulut bien se charger de la désignation des douze dames qui seraient envoyées à Casablanca. C'était là une tâche délicate à remplir pour ne froisser aucune susceptibilité et former une section dont les membres se coordonneraient bien.

Il fallait consoler celles qui n'étaient point les élues, leur faire comprendre que la décision prise ne comportait aucun jugement pouvant avoir trait à leur savoir, à leur mérite, ou à leur dévouement. Il était nécessaire d'avoir l'assentiment bien ferme des parents de celles qui allaient partir; il fallait donner à ces dernières des instructions très précises, s'occuper de leur équipement, fixer leur itinéraire de voyage, et tout prévoir pour qu'elles se réunissent bien toutes ensemble au jour du départ.

Ces infirmières ont été affectées à l'hôpital de Casablanca, où leur rapide assimilation aux différents services les a ra-

pidement fait apprécier par les médecins du corps de débarquement. Voici quel a été dès le mois d'octobre leur tableau de service :

Lever 5 heures $\frac{1}{2}$; 6 heures $\frac{1}{2}$ déjeuner, 7 heures départ pour l'hôpital, 11 heures $\frac{1}{2}$ retour à la maison; midi déjeuner; 2 heures second départ pour l'hôpital, 6 heures rentrée à la maison, 7 heures dîner, sauf pour les deux infirmières qui prennent chaque soir la garde de nuit.

Celles-là rentrent de l'hôpital à 5 heures, dînent à 6 heures, et vont prendre le service de 7 heures du soir à 6 heures du matin, avec trois rondes par nuit.

Pendant tout le temps ainsi passé à l'hôpital, les infirmières prennent les températures, accompagnent le médecin à la visite, donnent les potions, surveillent les régimes, notent tous les faits de la journée, font les pansements, président à la distribution des aliments et à l'observation des régimes, surveillent le blanchisage et même jusque dans les derniers jours, où enfin on leur a donné deux aides, lavent le linge elles-mêmes, comme M^{le} C... qui, un jour, a lavé 96 chemises! Elles préparent enfin les potions à la pharmacie, raccommodent le linge, ourlent les torchons, font des traversins, etc. Comme on le voit, ce n'est pas une sinécure d'être infirmière à Casablanca!

Et à côté de tout ce travail physique nous ne pouvons dire tout ce que ces femmes dévouées font pour soulager la

misère morale de tant de petits soldats blessés ou malades!

Un témoin oculaire nous en donne une idée en faisant le récit impressionnant qui va suivre et qu'il a intitulé :

La mort d'un légionnaire.

C'était un Breton, Alain Le G..., natif de Quimperlé! Engagé à 18 ans, il ne lui restait plus que quelques mois pour atteindre sa retraite, et aller rejoindre au pays sa mère âgée et infirme dont il était le seul soutien. Pour quelles raisons ce gars breton, d'abord entré dans la marine, l'avait-il quittée pour endosser la tenue du 2^e étranger? Nul n'aurait pu le dire. Il était bon soldat, franc camarade, aimé de ses chefs. C'est là tout ce qu'on en savait.

Dernièrement, la dysenterie le terrassait; il lutta quelque temps, puis, hier matin, il s'endormait dans les bras d'une émule des Filles de la charité, d'une compatriote aussi, M^{me} de B..., une des douze infirmières volontaires de la « Société de secours aux blessés militaires » venues de France, avec l'autorisation du ministre de la guerre, pour soigner dans les hôpitaux militaires les blessés et les malades du Corps de débarquement.

Pendant toute la nuit qui précéda la mort, l'infirmière avait veillé le mourant, l'encourageant, l'entourant de ses soins. Puis, lorsque l'âme du pauvre légionnaire fut retournée à Dieu, avec une douceur infinie, l'infirmière ferma les yeux du mort, le recouvrit d'un drap, se signa comme pour demander au ciel une dernière bénédiction, et si noble avait été le geste de la charitable femme, que, sur son passage, lorsqu'elle se retira, tous les hommes, émus et respectueux, se levèrent et la saluèrent en silence.

Le lendemain à 4 heures, au milieu des six tentes alignées qui forment l'hôpital de campagne, un « arabas » est venu chercher le cercueil. Humble et touchant appareil!... Quelques tiges de roseaux tapisse le char; devant le cercueil, une grande croix de bois portée par un assistant; les enfants de chœur, le Père franciscain qui doit faire la levée du corps; puis groupés derrière le char, un officier d'ordonnance du général, le commandant du bataillon auquel appartenait le mort, le capitaine de sa compagnie, enfin le délégué et les infirmières de la Société de secours aux blessés, suivis de la compagnie tout entière.

Alors sous la limpide clarté de cette soirée de la terre marocaine, le défilé commence. Le char s'engage sous la porte de Marrakech, longe les murailles de la ville, tourne à droite de la porte Bab-el-Souk et arrive au cimetière européen. Devant la tombe ouverte le Père franciscain prononce les dernières prières, le capitaine salue une dernière fois le mort tombé, lui aussi, victime du devoir; bien des yeux se mouillent, la foule s'écoule. Tout est fini. A l'ombre de grands palmiers échappés à la tourmente de fer ou de feu qui s'est abattue sur Casablanca, le petit Breton repose en paix.

Dans quelques jours, celle qui lui a fermé les yeux écrira à la mère et lui enverra, suprême consolation, la dernière pensée, le dernier souvenir de l'enfant qui devait entourer de soin sa vieillesse; car elle est dans une si grande détresse, la pauvre femme, qu'au sortir du cimetière, les légionnaires ont demandé à ouvrir une souscription entre eux pour lui venir en aide.

UN TÉMOIN.

(*Tiré du Bulletin mensuel de la Croix-Rouge française.*)